



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-062-2022-01

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2022

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique**

IDF-2022-01-17-00006 - Arrêté n° DS 2022/003 portant délégation de signature ARS-IDF (2 pages)

Page 3

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /**

IDF-2022-01-14-00007 - Décision portant délégation de représentation (1 page)

Page 6

IDF-2022-01-17-00007 - Décision portant délégation de représentation (2 pages)

Page 8

IDF-2022-01-14-00008 - Décision portant délégation de représentation (1 page)

Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-01-17-00006

Arrêté n° DS 2022/003 portant délégation de  
signature ARS-IDF

**ARRÊTÉ n° DS 2022 / 003**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur le Docteur Luc GINOT, Directeur de la santé publique, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes ;
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux programmes d'éducation thérapeutique du patient ;
- Les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils départementaux.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Luc GINOT, la délégation qui lui est conférée est donnée à :

- Madame Magali GUEGAN, Directrice adjointe de la santé publique ;
- Madame Lise JANNEAU, Directrice adjointe de la santé publique.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur le Docteur Luc GINOT, de Madame Magali GUEGAN et de Madame Lise JANNEAU, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Gwendal BARS, responsable du Département « Politiques territoriales et urbaines en promotion de la santé »,
- Madame le Docteur Isabelle CHABIN-GIBERT, responsable du Département « Précarité–PRAPS »,
- Madame le Docteur Laurence DESPLANQUES, responsable du Département « Périnatalité – santé de l'enfant – santé de la femme »,
- Madame le Docteur Isabelle FAIBIS, responsable du Département « Prévention des pathologies infectieuses et du cancer »,
- Monsieur Yann HEMON, responsable du Département « Prévention et accompagnement des maladies chroniques »,
- Madame Pascale GIRY, responsable du Département « Santé Environnement ».
- Madame Delphine VILAIN, responsable du Département « Personnes en difficultés spécifiques, addictions ».

#### **Article 5**

L'arrêté n° 2021/30 du 9 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est abrogé.

#### **Article 6**

Le Directeur de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Saint-Denis, le 17/01/2022

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**SIGNÉ**

Amélie VERDIER

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2022-01-14-00007

Décision portant délégation de représentation

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- vu l'article 18 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- d'habiliter Diane AUSSEDAT, directeur, adjoint au DGA Ressources humaines & RSE, à me représenter pour les entretiens individuels prévus au premier alinéa de l'article 18 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie ;
- que Diane AUSSEDAT pourra être accompagnée d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 14 janvier 2022

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2022-01-17-00007

Décision portant délégation de représentation



## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- vu l'article 4 de l'annexe 5 à l'article 28 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

**Article 1<sup>er</sup> :**

- d'habiliter Françoise GUERIN, directeur général adjoint Ressources humaines & RSE, à me représenter, pour les entretiens individuels prévus à l'article 4 de l'annexe 5 à l'article 28 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie. L'intéressée pourra être accompagnée d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.
- Habilitation est donnée, dans les mêmes conditions, à Diane AUSSEDAT, directeur, adjoint au DGA Ressources humaines & RSE et Renan FRIEDERICH, responsable du pôle Affaires sociales au sein de cette même direction générale adjointe.

**Article 2 :**

- Habilitation est donnée, dans les mêmes conditions, aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions :

DGA SIRe, DGA CCI International, DGA ressources humaines & RSE, DGA Finances & Participations, DGA Éducation, Direction de la communication, Direction générale, Inspection générale	Cécile MANGÉ, RRH
CCI Versailles-Yvelines	
CCI Hauts-de-Seine	
CCI Val-de-Marne	
CCI Paris	
CCI Seine-Saint-Denis	
CCI Val-d'Oise	Brigitte BERENGER, RRH
EESC FERRANDI Paris	
EESC ESIEE IT	Christine LAMBRECHTS, RRH

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France  
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08 | T. 01 55 65 71 00 (appel direct)  
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France - Décision portant délégation de représentation au bénéfice de la DGA RH & RSE pour les entretiens individuels prévus à l'article 4 de l'annexe 5 de l'article 28 du statut des CCI.

EESC École supérieure des métiers de la ville de demain	Sandrine JOUANIQUE-LECOURT, RRH
EESC École supérieure de la production de la mode et du luxe	Anne BEAUFRERE, RRH
EESC École supérieure de vente et de management	Isabelle ROCHE, RRH

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 17 janvier 2022

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2022-01-14-00008

Décision portant délégation de représentation

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- vu l'article 18 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- d'habiliter Françoise GUERIN, directeur général adjoint Ressources humaines & RSE, à me représenter pour les entretiens individuels prévus au premier alinéa de l'article 18 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie ;
- que Françoise GUERIN pourra être accompagnée d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 14 janvier 2022

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France